

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Délibération N° : 2023-04-03

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

**Objet : Politique tarifaire SAB
2024**

Étaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

Étaient absents excusés :

- Jean-Pierre FRESSOZ (Titulaire, Grand Chambéry)

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

*Le Comité syndical a été légalement
convoqué le 5 octobre 2023*

1

LE COMITE SYNDICAL,

VU la Délégation de Service public signée le 22 décembre 2022, entre le Syndicat Mixte de l'abattoir de Chambéry et le délégataire la Société Savoie Abattage (SAB), plus particulièrement l'article 17 concernant la politique tarifaire,

Considérant, que conformément à la Délégation de Service public, la Société Savoie Abattage doit présenter pour validation au comité syndical les tarifs n+1,

Certifiée exécutoire par le Président

Monsieur le Président rappelle que :

*du SMAC compte tenu de la réception
en Préfecture et l'affichage au siège du
Syndicat le*

Le sujet de la tarification a été évoqué au conseil d'administration de la SAB du 4 octobre 2023 :

-Pour l'instant il n'est pas encore question d'imputer des augmentations à la clientèle,

-Néanmoins la SAB est en attente des évolutions des charges suivantes afin de statuer sur des propositions : tarification de l'électricité 2024 et taxe foncière 2024.

La situation préoccupante de l'atelier de découpe fera sûrement l'objet d'augmentation au 1er février 2024. Les deux mois à venir seront déterminants (plus gros mois d'activité de l'année).

Monsieur le Président demande que : la validation de la tarification de la SAB 2024 soit reportée une fois les éléments connus.

**Délibération N° :
2023-04-03**

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

POUR 5

- **S'accorde** à reporter la validation de la tarification de la SAB une fois les éléments connus.

Pour extrait conforme,

Le 11 octobre 2023,

Le Président
GILBERT GUIGUE

